EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

PARTICIPATION FINANCIERE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Les ressources en eau potable de la Ville de Clermont-Ferrand sont constituées d'une part, par des ressources concentrées sur la chaîne des Puys (30 % de la consommation) et d'autre part, par la nappe alluviale de l'Allier (70 % de la consommation).

Afin de faire face à des pollutions accidentelles ou à une dégradation permanente de la qualité de la nappe alluviale de l'Allier, il a été décidé de faire réaliser une étude par un cabinet spécialisé.

Celle-ci, attribuée au cabinet MERLIN, comprend trois phases :

1. analyse critique des paramètres à traiter
2. proposition des filières de traitements et des ouvrages à envisager ainsi que d'une restructuration de l'usine (bureaux de stockage, sanitaires etc...)
3. établissement d'un avant projet.

Pour cette étude, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroie à la Ville une subvention de 40 000 € HT.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec l'Agence de l'Eau la convention ci-jointe.

9ième programme
Ligne programme n° 250

Référence dossier
080136301
OLRSMN

CONVENTION DU

Vu le code de l'environnement, livre deuxième, titre premier (eau et milieux aquatiques)
Vu la décision n° 2008D019 du 29/05/2008

entre les soussignés :

l'agence de l'eau Loire-Bretagne, représentée par son directeur et désignée ci-après par les termes de « l'agence », d'une part, et la (le) COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND SCE MUN EAU ET ASSAINISSEMENT désigné(e) ci-après par les termes le « bénéficiaire », d'autre part,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

- Objet de la convention :

La présente convention fixe les conditions par lesquelles l'agence accorde au bénéficiaire qui accepte, une aide financière pour la réalisation de l'opération suivante :

ETUDE DE FAISABILITE D'UN TRAITEMENT DE POTABILISATION DE L'EAU DE LA NAPPE ALLUVIALE DE L'ALLIER EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE
ETUDE D'UN TRAITEMENT DE SECOURS A L'USINE DE POTABILISATION DU VAL D'ALLIER

- Dépense éligible : 80 000,00 euros HT

- Nature et montant de l'aide :

  Financement n° 1 - **Subvention d'un montant maximal de 40 000,00 euros**
  Montant retenu 80 000,00 euros HT – taux 50,00 %
  Compte budgétaire : 6572112-DCL

- Modalités de versement :

N°	Montants (Euros)	Pièce(s) justificative(s) à fournir
1	40 000,00	• Pièces justifiant le montant des dépenses éligibles • Actes d'engagement des marchés, devis acceptés ou commandes • Deux exemplaires du rapport de l'étude (1 papier - 1CDROM)

- Conditions générales d'attribution :
  - Les conditions générales administratives sont fixées par le document RG 06-45 ci-annexé.
  - Les conditions générales techniques sont fixées par le document RG 06-45.
- Conditions particulières d'attribution :
  - néant

- Durée de validité de la convention : 2 années.

  Toutes les pièces pour paiements sont à transmettre dans ce délai.

A Clermont FD, le 1er Août 2008

Signature précédée des nom, prénom, qualité du signataire

Cachet du bénéficiaire

Michel BOURDILLON
Directeur du Service

VILLE DE CLERMONT-FERRAND
SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
58, Boulevard Berthelot
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04.73.42.62.40 - Fax: 04.73.42.66.16

Pour le directeur général
et par délégation
GILBERT NATURALE
Délégué régional

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 octobre 2008

Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint

Djamel IBRAHIM-OUALI